

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

□) ECRET N° 71/87 du 23/3/71

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie.

□) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur PAVLIK Antonin, Directeur BATA - POINTE-NOIRE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 23 Mars 1971



Marien N'GOUABI..